

BAFD

2016/2017



Fédération Sportive et Culturelle de France

 /laFSCF  @LA_FSCF #BAFDFSCF

www.fscf.asso.fr/bafd

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un projet éducatif commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.

Forte de ses 222 000 licenciés et 1 500 associations affiliées, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variées dans les domaines sportifs, artistiques et culturels. Les activités sont ouvertes à tous sans distinction, quels que soient le niveau et la forme de pratique souhaités : initiation, découverte, loisir et/ou compétition et donnent lieu chaque année à de nombreuses manifestations et rencontres nationales.

La fédération est à ce jour le seul organisme à disposer d'un double agrément délivré par l'Etat (Sport et Jeunesse – Education Populaire). Elle est habilitée par le ministère en charge de la Jeunesse et des Sports à dispenser des formations et à délivrer des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'animateurs (BAFA) et de Directeur (BAFD).

De nombreuses sessions de formation sont ainsi organisées sur l'ensemble du territoire national pour permettre aux stagiaires de se former à l'animation et la gestion d'un groupe de mineurs.

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD)

Le BAFD permet de diriger à titre non professionnel un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) grâce à l'acquisition d'outils de gestion administrative, logistique, financière, etc. Il est accessible à toute personne ayant 21 ans révolus au premier jour de la session et ayant obtenu le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Le BAFD apporte une véritable valeur ajoutée en terme d'expérience managériale.

Retrouver toutes les offres de formations BAFD sur le site www.fscf.asso.fr/bafd.



COMMENT OBTENIR SON BAFD ?

L'obtention du BAFD s'effectue à travers la réalisation de 4 étapes de formations qui doivent être réalisées sur une période de 4 ans maximum.

ÉTAPE 1 LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

DURÉE : 9 jours*

OBJECTIFS : Acquérir des notions théoriques et construire son projet professionnel.

ÉTAPE 2 LE STAGE PRATIQUE

DURÉE : 14 jours*

OBJECTIFS : Mettre en œuvre les acquis de la session de formation générale dans une fonction de directeur ou adjoint de direction.

A noter : Il doit être réalisé dans un (ACM) en France avec des mineurs dans un délai de 18 mois après la première étape.

ÉTAPE 3 LA SESSION DE PERFECTIONNEMENT

DURÉE : 6 jours*

OBJECTIFS : Analyser le stage pratique, effectuer une mise à jour des savoirs.

A noter : La fédération propose dans certaines régions des thématiques spécifiques.

ÉTAPE 4 LE SECOND STAGE PRATIQUE

DURÉE : 14 jours*

OBJECTIFS : Perfectionner les aptitudes acquises au cours du cursus de formation.

A noter : Il doit être réalisé en France et doit obligatoirement être accompli en tant que directeur au sein d'un ACM.

*Durée minimum.

BILAN DE FORMATION

À l'issue du second stage pratique, le candidat devra rédiger un bilan de formation sur la globalité de son cursus. Celui-ci est soumis à un jury de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DJS) en vue de l'obtention du BAFD.

A noter : Le jury se réunit de 1 à 3 fois par an selon les régions (dates disponibles sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd).

COMMENT S'INSCRIRE A UNE FORMATION BAFD A LA FSCF ?

L'inscription au BAFD se déroule obligatoirement en deux étapes :

ÉTAPE 1

L'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACOHÉSION SOCIALE (DRJSCS)

POUR S'INSCRIRE :

- Se rendre sur le site www.bafa-bafd.gouv.fr
- Sélectionner la région d'habitation
- Cliquer sur l'onglet « S'INSCRIRE »
- Sélectionner l'inscription souhaitée
- Remplir le formulaire de préinscription

Un lien est ensuite envoyé sur l'adresse mail renseignée dans le formulaire de préinscription permettant de confirmer l'inscription. La confirmation de l'inscription doit être effectuée dans une limite de 7 jours.

ÉTAPE 2

L'INSCRIPTION A UNE FORMATION DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Pour s'inscrire à une formation BAFD organisée par le Fédération Sportive et Culturelle de France, compléter la fiche d'inscription se trouvant dans les pages suivantes du livret et envoyer celle-ci à l'adresse indiquée sur le calendrier en annexe*.

*Retrouvez toutes les adresses des organisateurs BAFD de la Fédération Sportive et Culturelle de France sur le site : www.fscf.asso.fr/bafd.



BOURSES ET FINANCEMENTS DE LA FORMATION BAFD :

Pour faciliter l'accès aux formations BAFD, il est possible d'effectuer une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ainsi que du Conseil Général du lieu d'habitation du candidat. D'autres organismes (Mairies, Centre Communal d'Action Sociale, Mission Locale, Pôle Emploi, Comité d'Entreprise) peuvent également, sous certaines conditions, attribuer une bourse.

La Fédération Sportive et Culturelle de France peut faire parvenir au candidat un devis de financement de formation sur demande.



FICHE D'INSCRIPTION

A QUELLE FORMATION SOUHAITEZ-VOUS VOUS INSCRIRE ?

- BAFD** formation générale
- BAFD** perfectionnement - recyclage

Photo

Dates du stage :

Régime : Pension complète 1/2 pension Externat

Lieu :

Thème :

J'ai déjà effectué ma formation générale BAFD à la FSCF : Oui Non

OBLIGATOIRE : N° d'inscription Jeunesse et Sport
(Obtenu après inscription en ligne sur www.bafa-bafd.gouv.fr)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU STAGIAIRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Date de naissance : / /

N° Sécurité Sociale :

Je suis membre d'une association FSCF : Oui Non

Numéro de licence :

Je suis membre d'une structure partenaire* : Oui Non

Nom de la structure :

Je bénéficie d'une prise en charge financière : Oui Non

Organisme : Montant : €

(* contactez-nous pour savoir si vous faites partie d'une structure partenaire.

ACCORDS ET AUTORISATIONS À REMPLIR PAR TOUS LES STAGIAIRES

Je soussigné(e) :

accepte les conditions générales de vente* et autorise la Fédération Sportive et Culturelle de France :

- à utiliser mon image à des fins de communication interne et externe, sur de multiples supports (plaquettes, sites internet institutionnels, affiches, flyers, clips, etc),
- à diffuser mes coordonnées aux autres stagiaires, afin d'organiser éventuellement un co-voiturage,
- à utiliser mes coordonnées téléphoniques pour me tenir informé(e) d'actualités concernant l'animation (Newsletters, offres d'emplois, etc).

* Pour connaître les conditions générales de vente, rendez-vous sur le site internet : www.fscf.asso.fr/bafd

Fait à :

Le : / /

Signature

ALLERGIES OU RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES :

Pour bénéficier d'un régime particulier, seule une prescription médicale écrite et émanant d'un professionnel de la santé sera considérée comme valide, et - si elle est fournie suffisamment à l'avance -, permettra une adaptation des menus du stagiaire concerné.

DOSSIER À RENVoyer COMPLET

Constitution du dossier

- Fiche d'inscription
 Photo
 Fiche « Accords et Autorisations »
 Paiement - arrhes (150€)
 Paiement solde
 Photocopie papier d'identité

CADRE RÉSERVÉ À LA FSCF

Dossier reçu le : / /
 Complet
 En attente
 Refusé



Révélér la passion qui vous anime.

Crédit photos: Getty Images, Juin 2015.



Sapeur-pompier, animateur BAFA, président ou trésorier d'association, bénévole lors des festivals auxquels le Crédit Mutuel donne le LA...
 Chaque jour, **des milliers de jeunes** s'investissent dans **des missions humanitaires**, dans **l'encadrement de pratiques sportives...** bref, se mettent au service des autres. Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'entraide, le Crédit Mutuel récompense cet engagement en leur versant **50€***.



*Offre valable une fois sur présentation d'un justificatif. Somme non cumulable, versée sur un compte ouvert ou à ouvrir au Crédit Mutuel à tout jeune de moins de 26 ans qui s'engage dans une activité d'entraide, de solidarité, qui exerce des responsabilités dans une association ou est bénévole lors de festivals dont le Crédit Mutuel est partenaire. Prime versée pour un engagement pris ou à prendre dans l'année en cours. Sous réserve d'acceptation par la Caisse et de respect des valeurs du Crédit Mutuel. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, SA coopérative au capital de 4 335 204 160 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Talbout 75436 Paris Cedex 9.